

Tremblay-en-France

Compte rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis
Municipalité de Tremblay

Cadre de Tremblay-en-France
Niveau de Conseil

Séance du 7 avril 2014

en séance : 30
présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur Mathieu MONTEU, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Etienne ARDREYNE, Madame Fabienne LAURENTE, Monsieur Olivier CUYTON, Madame Nicole DUBOIS, Monsieur Philippe BRISQOEN, Madame Huguette FIEBEL, Monsieur Pierre LAMBERT, Madame Catherine LÉVELLE, Madame Nicole BLANCHARD, Monsieur Alain DUBANDEAU, Madame Myrtille MAZARIN, Monsieur Bernard ELIACHOU, Monsieur René BRANCHÉ, Monsieur Laurent CUYTON, Madame Marie-Pierre PINEAU, Madame Catherine THÉRY, Madame Nathalie CABREAU, Monsieur Laurent FERRIER, Madame Nathalie MARTIN, Madame Karol WATYPIELEN, Madame Anne LAGASSE, Monsieur Claude CAILLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Amélie CHISE, Monsieur Alexandre BRIGIS, Monsieur Pauline GOSSELLE, Madame Sabine GILLASME, Monsieur Alexis HAZARD, Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Nathalie SOUTYRON, Monsieur Cyril LEBLANC, Monsieur Francis MIGNON, Madame Estelle BACONNIER.

Une dixième séance, le 9 avril 2014, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 7 avril 2014, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis, déclare la séance ouverte à 18h00. Assistent au sein des Conseillers municipaux, ainsi qu'au sein du public :

En application de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Mathieu MONTEU, Premier Adjoint au Maire a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, Le Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal - Mandat 2014-2020

ARTICLE 1.
APPROBATION. Sous les termes énoncés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal est le Règlement de Tremblay-en-France pour le mandat 2014-2020.

ARTICLE 2.
ADOPTE. Monsieur le Maire a signé le règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix PS/SE

ARTICLE 3.
ADOPTE. Monsieur le Maire a signé le règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix PS/SE

ARTICLE 4.
ADOPTE. Monsieur le Maire a signé le règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix PS/SE

DÉLIBÉRATIONS

Compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2014

1 DOCUMENT - Publié le 07/04/2014

 **Compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2014**
(.PDF, 75Ko)

← ÉCHARGER

≡ RETOUR À LA LISTE

→

MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

18 boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35